

AFFAIRE N° 12. - Convention à passer avec la S.E.C.M.O
pour les études de projet et la surveillance des travaux d'aménagement de
diverses rues de la Ville de Saint-Denis

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la S.E.C.M.O. une convention pour les études de projet et la surveillance des travaux d'aménagement des rues suivantes de la Ville de Saint-Denis:

- 1) QUAI OUEST
- 2) Ruelle AMELIN
- 3) Ruelle HOUTIER
- 4) Rue LIANCOURT
- 5) Rue SAINTE.ANNE (de la rue J. OLIVIER à la rue
Mal LECLERC)
- 6) Rue MAZAGRAN
- 7) Rue BERTIN (de la rue du CANAL à la rue des BAS-
SINS).

Le montant total des travaux à réaliser est de 35.000.000 de
Fr. CFA.

Les honoraires de la S.E.C.M.O. seront calculés conformément
au décret 49-165 du 7 Février 1949.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires seront
inscrits au Budget Supplémentaire de la Commune au Chapitre 901, Article
2819 - 12.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous avons obtenu une
première fois du Conseil Général 8.000.000 de subvention, une autre fois,
sur le fonds routier, 11.000.000 environ. Nous avons donc sollicité de la
Caisse des Dépôts et Consignations un prêt égal au double du montant de ces
subventions. Nous n'avons pas eu encore satisfaction, mais pour qu'il n'y
ait pas de retard au moment où les crédits nous seront attribués nous avons
demandé à la S.E.C.M.O de bien vouloir établir les plans et devis car je
dois vous dire que nous nous sommes adressés à plusieurs reprises aux
Ponts et Chaussées, mais c'est assez long. Si nous pouvons actuellement
faire la rue St-Philippe, la rue Nicole de Lacerve et la rue du Pont Neuf,
c'est parce que j'ai insisté à de nombreuses reprises auprès des Services
des Ponts et Chaussées en vue d'obtenir les plans et devis.

M. BOYER. - A mon avis les devis de la SEC MO manquent
d'objectivité.

LE MAIRE. - Je dois vous dire, mon cher collègue, que lorsque
je me suis adressé à M. JUIDICE pour obtenir des plans et devis qui
avaient été en somme établis par notre Ingénieur, M. BEL (il s'agissait
plus exactement de vérifier et de voir s'il y avait des modifications à apporter
il a fallu attendre plus de 6 mois et je dois dire aussi que vos Services
n'ont pas toujours le temps de faire les plans et devis, si bien que les plans
et devis des égouts ont été confiés par les Ponts et Chaussées à la SEC MO.

M. BOURHIS. - Est-ce que les frais de surveillance sont prévus dans les frais d'études?

LE MAIRE. - Oui, les frais d'études et de surveillance sont prévus sur le crédit.

M. AUBER. - Monsieur le Maire, il faudrait également pouvoir refaire la ruelle Camp Jacquot qui est empruntée par les poids lourds et qui est dans un état lamentable.

LE MAIRE. - Nous avons demandé à la Caisse d'Epargne de la Réunion un emprunt de 10 millions qui est en bonne voie de réalisation pour pouvoir asphaltier les ruelles: Turpin - Camp Jacquot - Marcadé - Tadar.

M. AUBER. - La ruelle Camp Jacquot est plus fréquentée. La ruelle Turpin ne dessert que les riverains, tandis que les véhicules empruntent la ruelle Camp Jacquot.

LE MAIRE. - Mon cher collègue, vous savez comme moi, puisque vous avez toujours été à nos côtés, que la ruelle Camp Jacquot était un passage pour piétons. Les habitants ont demandé à la Commune de bien vouloir leur donner l'électricité, cela a été fait. Ils ont ensuite demandé l'eau, cela a été également fait. Ils ont demandé d'élargir la ruelle, cela a été encore fait. Maintenant, ils demandent l'asphaltage de cette ruelle, ce sera fait, mais qu'ils patientent un peu.

M. AUBER. - Si dans l'immédiat l'asphaltage de cette ruelle ne peut être fait, je vous demanderai, Monsieur le Maire, d'envisager la possibilité d'inverser le sens de la rue Voltaire, ce qui permettrait aux véhicules de rejoindre sans difficulté les hauts de la Ville.

LE MAIRE. - On étudiera la question. Je voulais tout simplement vous dire qu'en ce qui concerne la ruelle Camp Jacquot, la question n'est point perdue de vue puisqu'elle est comprise dans les 10 millions que nous avons demandés à la Caisse d'Epargne et je pense que d'ici la fin de l'année le nécessaire sera fait.

M. PARIS. - Et les 65 millions du Conseil Général?

LE MAIRE. - Sur ces 65 millions, il y a toute une série de rues également à refaire dont la rue du Ruisseau des Noirs, la ruelle Roulier, la rue du Bois de Nèlles et je dois dire que je prélèverai pour Sainte-Clotilde une vingtaine de millions pour l'achèvement du chemin Lorry des Hauts.

M. RIVIERE. - Il y a aussi la rue Crémont qui n'a jamais été réparée depuis M. OLIVIER.

LE MAIRE. - Oui, nous faisons mettre de temps en temps des déblais, mais sur les 65 millions les rues Crémont et Parny sont également prévues.

Mon Cher Collègue RIVIERE, croyez bien que j'essaie de faire de mon mieux dans l'intérêt de tous les Dionysiens.

Je mets, Mesdames et Messieurs, aux voix la convention à passer avec la SECMO pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement de diverses rues de la Ville de Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.